



## REMBOURSEMENT DE FRAIS PROFESSIONNELS

La gestion des frais de déplacements dans les collectivités territoriales est déterminée par le décret du 19 juillet 2001. Ce texte renvoie à la réglementation applicable dans la fonction publique d'Etat, figurant dans les décrets du 3 juillet 2006 et du 28 mai 1990 partiellement abrogé.

*Le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et à instaurer, par délibération, un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (17,50 €).*

Taux des Indemnités Kilométriques ([Arrêté du 14/03/2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006](#))

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10000 km	Au delà de 10000 km
5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
6 et 7 CV	0.41 €	0.51 €	0.30 €
8 CV et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

Taux des Indemnités de Mission ([Arrêté du 26/02/2019](#))

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand paris	Commune de Paris
<b>Indemnité de Repas</b>	<b>17.50 €</b>		
<b>Indemnité de Nuitée</b>	70.00 €	90.00 €	110.00 €
<b>Indemnité Journalière</b>	100.50 €	120.50 €	140.50 €

**Le Bureau Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,**

➡ **VALIDE** les nouveaux taux cités ci-dessus applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A PLOUFRAGAN, le 06 AVRIL 2022

Le Président  
  
  
Rémy MOULIN

## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 06 AVRIL 2022

### Convocation du 24 MARS 2022

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt-deux le six avril à neuf heures quinze, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre	X	
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté	X	
Christian LE MAÎTRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Marcel SÉRANOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Gérard VILT	Dinan Agglomération		X
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer		X
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Jean-Michel GEFFROY	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		X
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	

**Présents : 08**

**Absents : 07**

**Votants : 08**